



Communiqué de presse du 28 septembre 2018

Le Prix Rue de l'Avenir 2018 est décerné à la Ville de Delémont pour sa politique exemplaire en matière d'implantation des commerces

Chaque année, l'Association suisse Rue de l'Avenir décerne un prix à une ville, un organisme ou une personne pour la mise en place d'actions et stratégies en faveur de l'espace public. Delémont a été choisie pour le prix 2018 afin de récompenser sa politique urbanistique exemplaire mise en place depuis plusieurs années dans le but de maintenir les commerces de détail au centre-ville. Cette distinction s'inscrit dans une politique urbaine plus large, avec une vision globale et cohérente en termes de qualité et de vie sociale notamment, que poursuit la Ville de Delémont depuis de nombreuses années. Les stratégies mises en place, qui prennent en compte toutes les dimensions du développement durable, accordent par ailleurs un poids important à la concertation dans le cadre de démarches participatives très actives.

L'implantation des commerces est un facteur déterminant dans le développement d'une ville, en particulier pour l'attractivité et la qualité de son centre, tant au niveau des espaces publics que privés. Depuis plusieurs années, le Plan d'aménagement local, dans sa version de 1997 qui a encore été renforcée en 2017, impose le maintien des commerces de détail dans le quartier de la Gare et en Vieille Ville, afin de garantir leur attractivité et leur accessibilité, en particulier du point de vue de la mobilité douce. Cette stratégie initiée par la capitale a également été implémentée au niveau régional, dans le cadre de la mise en place du projet d'agglomération, et cantonal, ce qui permet aujourd'hui d'assurer la cohérence à une échelle suffisamment large pour que les résultats soient concluants. Le Plan de zones et le Règlement communal sur les constructions, qui viennent d'être révisés dans le cadre du projet « Delémont, cap sur 2030 », donnent un ancrage légal encore plus fort à cette politique d'implantation commerciale, qui vise à faire du centre-ville de Delémont un grand « *Centre commercial à ciel ouvert* » accessible au plus grand nombre.

Concrètement, toutes les grandes chaînes de magasin alimentaires, y compris Lidl et Aldi qui avaient manifesté leur intention de s'installer en périphérie, ont eu l'obligation de s'établir au centre de Delémont. Les autres commerces de détail ont suivi ce mouvement, ce qui a permis de maintenir une forte densité de commerces de détail au cœur de la ville. La Vieille Ville a tiré profit de cette politique et n'a ainsi pas vu la quantité de ses commerces diminuer. Seules certaines enseignes brico-bâti-loisirs ont pu s'implanter à proximité du centre, au sud des voies de chemin de fer. Afin d'éviter les implantations non souhaitées au sud des voies et dans d'autres secteurs hors du centre, les commerces alimentaires et les surfaces de moins de 500m² sont exclues et sont donc contraints de se localiser au cœur de la ville.

Cette politique a pu se concrétiser grâce à une dynamique d'aide au projet et de négociation active qui a permis de mettre en place des compromis dont l'ensemble des partenaires ont tiré profit. A titre d'exemple, le supermarché Lidl a été construit sur une friche urbaine où se trouvait un parking en plein air. Un bâtiment à affectation mixte a été érigé, intégrant deux autres commerces au rez-de-chaussée, un EMS et des logements protégés dans les étages supérieurs et un parking souterrain ouvert au public. D'ici deux ans, COOP et ses différentes enseignes partenaires s'installeront dans un nouveau complexe, qui accueillera également le futur Théâtre du Jura et des logements. De son côté, Poste Immobilier construira prochainement, à deux pas de la Gare, un complexe avec de nouveaux commerces au rez-de-chaussée, un hôtel, des bureaux et des logements, autant de services qui seront très facilement accessibles à pied, à vélo et avec les transports publics.

Au final, la localisation des commerces qui résulte de la politique de la Ville leur offre une bonne accessibilité multimodale, diminuant de fait le trafic routier généré et ses nuisances. Les commerces sont en effet à proximité directe de la gare, facilement accessibles à pied et à vélo depuis les lieux de formation par exemple, et proches les uns des autres pour offrir directement plus de variété aux clients.